

# LIMOGES METROPOLE

---

A R R E T E

du 21 novembre 2025

Arrêté portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges

N° 27477

*Le Président de Limoges Métropole,*

**VU** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-60 et R.153-18,

**VU** la délibération en date du 8 juillet 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme de Limoges,

**VU** notamment les documents et les plans annexés, à savoir :

- la liste des servitudes d'utilité publique de la commune de Limoges,

- le plan des servitudes d'utilité publique de la commune de Limoges,

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges sont mises à jour au vu des documents annexés au présent arrêté.

À cet effet, ont été reportées dans les annexes du document, la décision suivante :

- La mise à jour des servitudes d'utilité publique notamment la servitude d'utilité publique de protection du domaine ferroviaire (T1) actualisée par son gestionnaire.

**ARTICLE 2** : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Limoges et au siège de Limoges Métropole, durant un mois.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole

Publié le vendredi 21 novembre 2025

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Direction Départementale des Territoires  
Servitudes d'utilité publique de la commune : **Limoges**

---

Numéro : 8700042 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 25.10.1979 DCM 21.12.1979

Acte adm : 31.12.1981

Acte adm : 23.01.1981 DCM 26.06.1981

Acte adm : 27.06.1980 DCM 03.10.1980

Acte adm : 11.05.1982

Acte adm : 25.10.1979 DCM 21.12.1979

Acte adm : 12.09.1974

Acte adm : 05.09.1980

Acte adm : 08.07.1982

Acte adm : 10.05.1982 DCM 25.05.1982

Acte adm : 13.05.1982

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (collecteur de l'Aurence)

Canalisations d'assainissement

servitudes de passage en terrain privé de 4m de large axées sur le collecteur de l'Aurence:

section KM n°94 Girodolle

section KM n°91,89 Du cray

section KM n°92 Babolat et Maillot

section KM n°63 Degot

section KM n°103 Bayon

section KM n°37 Girodolle

section KN n° 128,71 Brissaud

section AW n°170 Faucher

section AW 9,85,22 Renolleau

section AV n° 27 Mignot

section AV n° 141 Billast

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700056 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 26.10.1978 DCM 23.06.1980

Acte adm : 30.12.1980

Acte adm : 24.11.1980

Acte adm : 11.04.1980 DCM 23.06.1980

Acte adm : 19.08.1980

Acte adm : 31.07.1980

Acte adm : 29.08.1980

Acte adm : 11.09.1980

Acte adm : 19.09.1980

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de l'Aurençon

Collecteur de l'Aurençon:

section AT n°41 Mayet

section AT n°44 Mayet

section AT n°53.54.51 Barret

section AT n°52 Barret Mayet

section AT n°48 Durieux

section AV n°46, 53 Gaudy

section AV n°54 Couty

section AV n°47,45,44 Leymarie

section AV n°113 Chambre des métiers

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700074 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 30.09.1969

Acte adm : 17.04.1971

Acte adm : 23.02.1979

Acte adm : 15.09.1980

Acte adm : 28.04.1980

Acte adm : 19.06.1980

Acte adm : 19.06.1980

Acte adm : 25.08.1980

Acte adm : 22.09.1980

Acte adm : 23.06.1980

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de la Vienne (rive gauche)

Collecteur de la Vienne:

(rive gauche)  
section HR n°36 Tauszig émile  
section HR n°35 Hébras  
section EV n°19 De Canolle  
section EV n°2 Marchives  
section EV n°6 Lacouture  
section EV n°7 Mariaud Christine  
section EV n°8 Mariaud Paulette  
section EV n°322 Nadalon Penicaut  
section EV n°3 Pinelli Corsi  
section EV n°5 Consorts Thomas

Textes en vigueur :  
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700079 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 02.07.1971  
Acte adm : 14.09.1971  
Acte adm : 24.01.1972  
Acte adm : 26.06.1972  
Convention du 20.10.82  
Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de la Vienne (rive droite)  
Collecteur de la Vienne:  
(rive droite)  
section EM n°135 Pluviaud-Laplaud  
section EM n°132 Borde  
section EM n°130,128,127,126 EDF/GDF  
section EM n°95,94 Cibot  
section EL n°109,107 SGAP

Textes en vigueur :  
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700091 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 19.04.1983  
Acte adm : 17.11.1982  
Acte adm : 21.05.1986

Acte adm : 20.11.1982

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement du lotissement de Romanet

Lotissement de Romanet:

section HP n°24

section HP n°26

section HP n°202

section HP n°27

section HP n°13

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700092 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 29.04.1983

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement de Landouge

Landouge :

Section AP n° 24 Lavaud

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700095 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 05.06.1967

Acte adm : 17.05.1976

Acte adm : 20.10.1975

Acte adm : 27.06.1975

Acte adm : 27.10.1980

Acte adm : 25.03.1974

Services Concernés : inconnu

Collecteur de la Mazelle

Collecteur de La Mazelle:

section A n°928

section A n°210

section A n°264

section A n°266 et 286  
section A n°394,393,407,404,402,401.  
section A n° 390 et 389.

Textes en vigueur :  
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700096 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 15.08.1980  
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (aire de repos de Grossereix)  
Aire de repos de Grossereix:  
section B n°708

Textes en vigueur :  
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700097 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 18.03.1976  
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (Palais des expositions)  
Palais des Expositions:  
section BW n°36.18

Textes en vigueur :  
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700098 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 23.01.1979  
Acte adm : 23.01.1979  
Acte adm : 02.02.1979  
DCM : 03.03.1978  
DCM : 03.03.1978  
Acte adm : 02.02.1979  
Acte adm : 02.02.1979  
DCM : 03.03.1978

DCM : 03.03.1978

DCM : 03.03.1978

Acte adm : 11.12.1974

Acte adm : 16.02.1976

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (collecteur Claude Monet)

Collecteur Claude Monet:

section CN n°63 Chabrol

section CN n°64 Viers

section CN n°65 Barrière

section CN n°61 Nicaud

section CN n°66 Villard

section CN n°67 Froidefond

section CN n°68 Carreau

section CN n°69 Perrier

section CN n°70 Bougnoteau

section CN n°71 Papaix

section CN n°241 Dieuseyre et Gromet.

section CN n° 17-19-20-21-22-23-24 Mazalaigue.

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700099 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 04.02.1980

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de l'Auzette

Collecteur de l'Auzette:

section ET n°25 Tailleur

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700120 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 14.02.1982

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (section CT n°416)  
Section CT n°416

Textes en vigueur :  
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700121 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 09.02.1977  
Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (Rue Florian)  
Rue Florian:  
section KL n°366

Textes en vigueur :  
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700401 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 05.08.1967  
Acte adm : 05.08.1967  
Acte adm : 26.10.1966  
Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable  
Conduite d'adduction d'eau potable 0 800, servitude de passage sur 10 m  
de largeur :  
section A3 n°s 213,214,216,601 ville de LIMOGES  
section A2 n°579 FENOUIL  
section A3 n°s 240,241,242,251 CARDEAU Jeanne

Textes en vigueur :  
Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700402 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 28.07.1967  
Acte adm : 08.10.1966  
Acte adm : 30.11.1967  
Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable

Conduite d'adduction d'eau potable 0 800, servitude de passage sur 10 m  
de largeur :

-section C2 n° 342 COURTY Marie

-section C2 n° 344 Mme Vve ROUFFIGNAC Victor née BEYRAND

-section C2 n°s 340,355 BROUILAUD Lucien

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700403 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 08.02.1967

Acte adm : 08.02.1967

Acte adm : 23.02.1967

Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable

Conduite d'adduction d'eau potable 0 800, servitude de passage sur 10 m  
de largeur :

-section C2 n°s 339,356 ROUFFIGNAC Victor

-section C2 n°s 358,359 SELI (ZIN)

-section C2 n°357 SELI (ZIN)

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700404 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 17.06.1967

Acte adm : 17.08.1967 et 09.08.1967

Acte adm : 15.03.1968 et 29.03.1968

Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable

Conduite d'adduction d'eau potable 0 800, servitude de passage sur 10 m  
de largeur :

-section C2 n°s 382,383 SELI (ZIN)

-section C1 n°s 96,97 SELI (ZIN)

-section C1 n°s 95,67 SELI (ZIN)

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701264 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 19.10.1990

Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable

Conduite d'adduction d'eau potable Y 500, servitude de passage sur 10 m  
de largeur:

-section C1 n° 41.

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701265 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 18.12.1991

Services Concernés : inconnu

Conduite d'adduction d'eau potable

Conduite de distribution d'eau potable Y 150 servitude de passage de 3 m  
de largeur:

-Section LT n° 211

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701266 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 26.09.1990

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement bord de Vienne

Collecteur bord de Vienne:

section CI n°22

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701267 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 17.05.1991

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (section DY n°185)

Section DY n°185

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701268 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 10.09.1984

Acte adm : 11.09.1987

Acte adm : 27.07.1988

Acte adm : 13.05.1988

Acte adm : 09.05.1988

Acte adm : 31.05.1988

Acte adm : 03.06.1988

Acte adm : 12.08.1988

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement du pont St-André

Collecteur pont St.André:

section CS n°22

section CS n°209 et 210

section CS n°216

section CS n°219

section CS n°223

section CS n°226

section cs n°228

section CS n°234

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701269 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 06.06.1988

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (section CT n°346)

Section CT n°346

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701270 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 21.02.1984

Acte adm : 05.12.1983

Acte adm : 24.11.1983

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement du Mas-Blanc sud

Collecteur le Mas Blanc sud

section AT n° 67

section AT n° 119

section AT n° 118

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701271 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 01.09.1986

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'assainissement (allée Fressinet)

Allée Fressinet

section AT n°348

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701272 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 03.09.1991

Acte adm : 03.09.1991

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de l'Aurençous

Collecteur de l'Aurençous

section NX n° 23

section NX n° 25

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701273 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 14.02.1986

Acte notarié : 23.06.1989

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement du Coudert

Collecteur du Coudert

section KP n° 31

section KP n° 32

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701274 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Acte adm : 15.02.1991

Acte adm : 22.02.1991

Services Concernés : inconnu

Collecteur d'assainissement de Beaune-les-Mines

Collecteur de Beaune les Mines

section LA n°89

section LA n°160

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8701553 Type : A5 CANALISATIONS PUBLIQUES EAU ET ASSAINISSEMENT

Acte : Arrêté préfectoral DRCLE/PEDD n° 2009-1579 - du 22.07.2009

Services Concernés : inconnu

Canalisation d'adduction d'eau potable de Limoges à St Junien

Construction d'une canalisation d'adduction d'eau potable de Limoges à Saint-Junien et Rochechouart.

Sont instituées, au bénéfice du syndicat de transport d'eau potable de l'ouest de Limoges (SYTEPOL) et conformément aux plans joints en annexes à l'arrêté, des servitudes de passage de l'ouvrage public précité sur les parcelles privées BV5 et BV8 sur la commune de Limoges. Les parcelles sont grevées d'une bande de servitude de 3 mètres de largeur. La couverture minimum de la canalisation est de 1 mètre.

Textes en vigueur :

Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime

---

Numéro : 8700462 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé monument historique le 6 juillet 1987INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAUP

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien four à porcelaine G.D.A.

Ancien four à porcelaine G.D.A., le bâtiment l'abritant composé de deux édifices accolés situés sur la parcelle n°295 section EM, 1ha 56a 45ca.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700495 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des monuments historiques le 15 avril 1988INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAUP

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel Estienne-de-la-Rivière

Ancien hotel Estienne-de-la-Rivière, 1 place du Présidial (parcelle 36 section DX)

- façades et les toitures du corps de logis - décor intérieur du corps de logis (grande salle au rez de chaussée et grande salle, salon et chambre au premier étage) - façades et toitures du pavillon d'entrée - grille d'entrée.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700497 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé monument historique le 1 mars 1990

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Façades et toitures du château de BEAUVASIS

Façades et toitures du chateau de BEAUVASIS situé sur la parcelle n°1

section AO (LANDOUGE)

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700869 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 6 Février 1926

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Eglise de Beaune-les-Mines

Eglise de Beaune-les-Mines

Périmètre de protection modifié approuvé le 27 septembre 2007

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700870 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 2 Mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Fragments de mur gallo-romain (chemin de La Roche au Go)

Fragment de mur gallo-romain, chemin de la Roche au Go

INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /

Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700872 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 28 Janvier 1943

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Chapelle St Aurélien

Chapelle St Aurélien

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700873 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 15 Janvier 1975

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Préfecture : façades et toitures

Préfecture : façades et toitures

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700874 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 15 Janvier 1975

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôtel de Ville

Hôtel de Ville : façades et toitures, à l'exclusion de l'adjonction arrière, et fontaine sur la place.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700875 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 6 Mars 1959

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancienne intendance du Limousin

Ancienne intendance du Limousin (petit lycée) : façade sur cour d'honneur et portail monumental sur rue

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700876 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé monument historique le 1 Juillet 1991

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Bâtiment abritant le Musée National Adrien Dubouché

Bâtiment abritant le Musée National ADRIEN DUBOUCHÉ en totalité, les façades et les toitures de l'Ecole des Arts Décoratifs, les jardins situés devant le Musée et près de l'Ecole des Arts Décoratifs, les grilles longeant la place Winston Churchill (parcelle n° 20 section DM)  
PRIS EN COMPTE DANS LE PERIMETRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700877 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 8 Décembre 2017

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Lycée Gay Lussac

Lycée Gay Lussac

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700878 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 15 Janvier 1975

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien pavillon frigorifique

Ancien pavillon frigorifique

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700879 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 15 Janvier 1975

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Gare des Bénédictins

Gare des Bénédictins

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700880 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 16 Aout 1976

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Halles centrales, place de la Motte  
Halles centrales, place de la Motte.  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700881 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 10 Septembre 1949  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vasque de la Fontaine d'Aygoulene, place Saint-Michel  
Vasque de la Fontaine d'Aygoulene, place Saint-Michel  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700882 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 23 Septembre 1949  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Fontaine des Barres, place des Barres  
Fontaine des Barres, place des Barres  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques /

**Chapitre 1er : Immeubles)**

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700883 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 9 Mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Trois arcs brisés et modillons (12 place des Bancs)

12 place des Bancs : trois arcs brisés incorporés dans le mur du 1er étage et modillons soutenant le bandeau séparant le rez de chaussée de l'étage.

**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700884 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 5 Mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel Naurissart (Banque de France)

8 boulevard Carnot : ancien hôtel Naurissart (Banque de France).

**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700885 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 24 Janvier 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien petit séminaire : 3 portes (rue de la Caserne)

Rue de la Caserne. Ancien petit séminaire : 3 portes du XVII<sup>e</sup> siècle,  
donnant, la première sur la cour de la caserne la deuxième sur la cour  
intérieure, la troisième sur la cour du génie.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700886 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 27 septembre 1946

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Porte d'entrée (22, bd de la Cité)

22,boulevard de la cité: porte d'entrée

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700888 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 13 novembre 1974

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Portail, escalier et galeries de la maison (39, rue du clocher et 28, rue du Temple)  
39,rue du Clocher et 28, rue du Temple: portail, escalier et galeries de  
la maison.

**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700889 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 2 mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Façade sur rue (43, rue du Clocher)

43,rue du Clocher: façade sur rue

**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700890 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral n°12-202 du 05 octobre 2012

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôtel Muret en totalité avec sa cour et son sol (11 rue du Temple et 12 rue du Consulat)

l'hôtel Muret est inscrit au titre des monuments historiques en totalité avec sa cour et son sol, 11 rue du Temple et 12 rue du consulat, situé sur la parcelle cadastrale n°469 section DX

**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700891 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 16 mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel : façade sur cour (18, rue du Consulat)

18,rue du Consulat.Ancien hôtel: façade sur cour.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700892 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 12 juin 1946

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Façades sur cour, escalier principal et escalier à vis (22, rue du Consulat)

22,rue du Consulat: façades sur cour, escalier principal et escalier à vis desservant le troisième étage.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700893 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 19 novembre 1976

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Portail d'entrée (3, rue Cruche d'Or)

3, rue Cruche d'Or: portail d'entrée.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700894 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 15 juin 1977

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien Hôtel Bourdeau

11,rue cruche d'Or et 5 et 7, rue du Consulat.

Ancien hôtel Bourdeau : façades et toitures sur rues.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700895 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 20 septembre 1946

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôtel (7, rue Ferrerie)

7, rue Ferrerie. Hôtel

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700896 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 20 septembre 1946

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien couvent des Filles-Notre-Dame : portail d'entrée

11, rue des Filles-Notre-Dame; Ancien couvent des Filles-Notre-Dame:

Portail d'entrée.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700897 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 14.06.1941 et le 16.09.1949

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien couvent des Visitandines (Caserne de la Visitation)

13,rue François Chénieux. Ancien couvent des Visitandines (Caserne de la Visitation): chapelle, cloître et porte "sur cour".

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700898 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 16.09.1949

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel Maledent de Savignac de Feytiat

2, rue Haute de la Comédie. Ancien hôtel Maledent-de-Savignac de Feytiat:  
façades sur rue et sur cour d'entrée, cheminée du grand salon et caves.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700899 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 5 mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôpital municipal

25, rue de l'hôpital. Hôpital municipal: partie centrale de la façade.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700900 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire des Monuments Historiques le 20.09.1946

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancienne église du couvent des Soeurs de la Providence

5, rue Neuve Saint Étienne. Ancienne église du couvent des Sœurs de la

Provvidence: façade.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700901 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 5 Mai 1947

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Calvaire du XIII siècle (13 rue du Pont St-Martial)

13 rue du pont-Saint-Martial :calvaire du XIII siècle

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700902 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques le 5 mai 1947.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien présidial de la Généralité du Limousin (école de droit)  
Place du Présidial: (ancienne place de la Préfecture) Ancien présidial de  
la Généralité du Limousin (école de Droit) : façade.  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700904 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques le 3 octobre 1946.  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Imposte en fer forgé (25, rue Raspail)  
25, rue Raspail : imposte en fer forgé.  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700906 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'Inventaire des Monuments historiques le 9 septembre 1975.  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Maison dite des Templiers  
19 et 21, rue du Temple. Maison dite des Templiers : arcades au rez de  
chaussée des côtés nord et ouest de la cour intérieur.  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700907 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inventaire des Monuments historiques le 5 mai 1947.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien hôtel Martin de la Bastide (école primaire)

8, rue Turgot. Ancien hôtel Martin de la Bastide (école primaire) :

façade sur cour d'entrée.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700908 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit à l'inventaire des monuments historiques le 21 Décembre 1977

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Hôtel (37 rue des Vénitiens)

37 rue des VÉNITIENS Hôtel: façades et toitures; escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé; les quatre pièces du rez-de-chaussée et celle du premier étage avec leurs décors de boiseries et leurs cheminées.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701010 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classés M.H le 08.10.1968

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges de l'amphithéâtre gallo-romain (place d'Orsay)

- Vestiges de l'amphithéâtre gallo romain, parcelle n° 411 lieu dit:  
place d'Orsay, section K du cadastre.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701011 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H le 27.01.1909

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Eglise St-Michel des Lions

- Eglise St Michel des Lions

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701012 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classés M.H le 27.05.1966

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges de la crypte de l'ancienne abbaye Saint-Martial  
-Les vestiges de la crypte de l'ancien abbaye St Martial (place de la République anciennement place Saint-Martial)  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701013 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé M.H le 16.09.1907 , modifié par arrêté préfectoral du 14 août 2019  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien évêché  
-Ancien Évêché (musée municipal), les terrassees, les jardins et l'orangerie  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701018 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur inventaire des M.H. le 18.02.1975  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Partie du château du Mas de l'Age  
Partie du château du Mas de l'Age: façades et toitures du bâtiment principal, de l'aile en retour (à l'exclusion des communs et des

ajonctions modernes) et de l'ancienne chapelle; salle à croisée d'ogive y compris ses peintures.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701020 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H.liste 1900

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Stèle funéraire gallo-romaine au pied de la cathédrale

Stèle funéraire gallo-romaine au pied de la cathédrale sur la petite place du séminaire.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701072 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral du 1 février 1989

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Parties de la Préfecture de la Haute-Vienne

Sont inscrites en totalité, sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, les parties suivantes de la préfecture de la Haute-Vienne:

- La salle des fêtes, ainsi que le petit salon et sa rotonde, et leur décor peint

- Le salon des maréchaux et son décor peint

- La verrière de l'escalier du préfet

- Le bureau du préfet et son décor peint  
situées sur les parcelles n°s 1 et 4 section DX du cadastre.  
**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701105 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classées M.H le 15.04.1980

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Substructions gallo romaines et vestiges de thermes, lieu-dit Uzurat

Substructions gallo romaines et vestiges de thermes, parcelle n° 310,

lieu-dit Uzurat: section BY du cadastre.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701106 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H liste de 1862

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Cathédrale St-Etienne

Cathédrale St Étienne,

**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701107 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H le 09.07.1909  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Église St Pierre du Queyrox  
Église St Pierre du Queyrox.  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701108 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classés M.H le 08.10.1968  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges de la chapelle Saint-Benoît et de l'église Saint-Pierre du Sépulcre  
Vestiges de la chapelle St Benoit et de l'église St Pierre du Sépulcre  
(place de la République anciennement place Saint-Martial).  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :  
Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701109 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H le 08.07.1910

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Croix en pierre devant la chapelle St-Aurélien

Croix en pierre devant la chapelle St Aurélien.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701110 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classée M.H le 30.07.1910

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Croix de pierre sur la place de l'église de Beaune

Croix de pierre sur la place de l'église de Beaune.

Périmètre de protection modifié approuvé le 27 septembre 2007.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701111 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé M.H le 23.10.1907

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Pont St-Etienne

Pont St Étienne.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701112 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classé M.H le 20.07.1908

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Pont St-Martial

Pont St Martial.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701201 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des M.H. le 27 mai 1991

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Immeuble sis 11 rue de la Fonderie

Immeuble sis 11 rue de la Fonderie section DE n° 97.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701240 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté préfectoral du 15 octobre 1992.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges exhumés des thermes de la villa gallo-romaine de Sainte-Claire  
vestiges exhumés des thermes de la villa gallo-romaine de Sainte-Claire à  
Limoges situés sur la parcelle n° 0205 section IN.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701251 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historique le 04.10.193

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Immeuble sis 38 rue de la boucherie

Immeuble 38 rue de la boucherie à LIMOGES situé sur la parcelle n° 110  
section DY.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701253 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrits sur l'inventaire supplémentaire des M.H par arrêté du 4 octobre 1993.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Immeubles (rue de la Boucherie et Charreyon)

Immeubles 44 et 46 rue de la Boucherie et rue Charreyon à LIMOGES situés sur les parcelles n° 107(44 rue de la boucherie), n° 521(46 rue de la boucherie), n° 522(rue Charreyon) et n°97(rue Charreyon) section DY.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701257 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques arrêté du 7 mars 1994

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Parties de l'ancien couvent des Carmes

Parties suivantes de l'ancien couvent des Carmes ,36 avenue Saint-Eloi à LIMOGES (n°7 rue neuve des Carmes, sur le plan cadastral).

1°) Au rez-de-chaussée:

-L'ancienne sacristie de l'église appelée aussi "salle Capitulaire" ou "Chapelle"

-la porte en arc brisé dans la salle appelé "garage",

2°) au premier étage:

-l'ancien dortoir des moines

situées sur la parcelle n°117 section IK.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701310 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Classées monument historique par arrêté ministériel du 17 février 1995 se substituant pour partie à l'inscription du 7 mars 1994

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Peintures murales de l'ancien dortoir des moines au 1er étage de l'ancien couvent des Carmes

Peintures murales de l'ancien dortoir des moines au premier étage de

l'ancien couvent des Carmes, 36 avenue Saint-Eloi, figurant au cadastre

Section IK, sur la parcelle n°117.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701322 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral du 30 octobre 1996

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Château des Essarts à Beaune les Mines

Château des Essarts à Beaune les Mines.

Sont inscrites les parties suivantes :

- les façades et les toitures du corps de logis et de la tour du XVII

siècle ainsi que celles des pavillons latéraux du XIX siècle,

- l'escalier intérieur du XVII siècle,

situées sur la parcelle cadastrée LE n° 15.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701365 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté préfectoral n° 99-139 en date du 26 avril 1999  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Salle des délibérations du Conseil Général à la préfecture de la Haute-Vienne  
LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA  
HAUTE-VIENNE (parcelle n°1, section DX)  
Est inscrite en totalité sur l'inventaire supplémentaire des monuments  
historiques, .  
INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701394 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Ensemble inscrit sur l'inventaire supplémentaire des M.H. le 24 août 2005  
Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)  
STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Ancien séminaire des ordinands et quartier de cavalerie  
Façades et toitures de l'ancien séminaire des Ordinands et de l'aile du  
grand quartier de cavalerie située le long de la rue Jean-Pierre Timbaud  
et de la place Blanqui, ensemble aussi appelé "cité administrative  
Blanqui".

Escalier monumental central de l'ancien séminaire et celui du quartier de  
cavalerie.

Caves de l'ancien séminaire.

Immeubles situés sur les parcelles n°3 et 4, section HS du cadastre de  
Limoges.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)  
Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.  
Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701395 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrits sur l'inventaire supplémentaire des M.H. le 29 août 2005.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Vestiges de l'église et du baptistère de Saint-Jean (sol de la place Saint-Etienne)

Vestiges de l'église et du baptistère Saint-Jean, situés dans le sol de  
la place Saint-Etienne,

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701468 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 16 mai 1979

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

Château et chapelle de Laugerie.

Château et chapelle de Laugerie.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701623 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral n°01-173 du 11 mai 2001

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

## **Monument au morts guerre 1870**

Le monument à la mémoire des Enfants de la Haute-Vienne morts pour la défense de la patrie en 1870-1871, situé à Limoges, au carrefour de l'avenue Général-de-Gaulle et du cours Jourdan est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701624 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral n°01-385 du 09 aout 2001

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

## **Siège du Cercle de l'Union et Turgot**

Le Siège du Cercle de l'Union et Turgot, le premier étage du bâtiment sis 1, boulevard de Fleurus à Limoges est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

**INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP**

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701649 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Inscrits sur l'inventaire supplémentaire des M.H par arrêté du 25 septembre 2014.

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

## **Maison du Peuple**

Bâtiment situé au 24 rue Charles-Michel sur la parcelle N°255 d'une contenance de 780ca figurant dans la section DY.

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701706 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral du 19 avril 2019

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

Théâtre de l'Union

Sont inscrits au titre des monuments historiques, en totalité, le théâtre et le bâtiment de l'administration, ainsi que les façades et toitures des bâtiments annexes, situés 20-22 rue des Coopérateurs, place Lucien Berdase et impasse des Charentes à LIMOGES (Haute-Vienne) sur les parcelles n° 35, 209, 210 et 275 figurant au cadastre section CZ.

INSCRIT DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA ZPPAUP

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8701712 Type : AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte : Arrêté Préfectoral du 4 février 2020

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

La maison Lacaux à LIMOGES

Est inscrite au titre des monuments historiques en totalité la maison Lacaux avec l'emprise du jardin située 6 impasse Saint Exupéry à Limoges (Haute-Vienne) sur la parcelle n° DT 0176 d'une contenance de 2926m<sup>2</sup>

Textes en vigueur :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles)

Concernant les immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine.

Concernant les immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants du code du patrimoine.

Concernant la protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32 du code du patrimoine.

---

Numéro : 8700905 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 17 septembre 1942

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

5, rue de la Règle et rue Saint Domnolet

5, rue de la Règle et rue Saint Domnolet : ensemble formé par les immeubles (parcelles 1194 et 1197p)

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8700909 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 30 mai 1978

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Maison Jouxtens

Maison Jouxtens parcelle n° 272 section AW.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8700910 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 24 aout 1976

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Limoges centre-ville

Ensemble formé par le quartier de la Boucherie et délimité comme suit dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : section DY, à partir de l'intersection de la rue Condinet avec la rue Huchette : la rue Huchette (sur les deux cotés) ; la traversée de la rue Pierre-au-Bois dans le prolongement de la rue Huchette ; la rue Pierre-au-Bois (coté impair) ; la rue St Aurélien (sur ses deux cotés) jusqu'au niveau des petits escaliers bordant la mitoyenneté des parcelles n° 15 et 16 ; le coté impair de la rue St Aurélien ; la rue du Canal sur ses deux cotés depuis la place St Aurélien jusqu'à son élargissement au milieu de la façade du n° 5 et de l'autre coté jusqu'à la mitoyenneté des parcelles n° 126 et

127 ; le coté Sud de la place St Aurélien ; la rue de la Boucherie, coté impair, n° 17 à 3 compris ; le n° 2 de la rue Vigne de Fer ; le n° 5 de la Place du Poids Public ; la rue de la Boucherie coté pair n° 2 à 6 compris ; la rue Chaignaud sur ses 2 cotés ; la rue Jauvion sur ses 2 cotés, depuis la mitoyenneté des parcelles n° 149 et 150 coté impair, et du coté pair depuis la limite des façades des n° 6 et 8 jusqu'à son intersection avec la rue Lancecot ; la rue Lancecot coté impair, n° 13 à 21 compris ; la rue Gondinet coté impair n° 1 à 13 compris.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8700917 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 2 février 1981

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Vallée de la Mazelle

Partie du site de la vallée de la Mazelle.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8701014 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 12 février 1943

Extension du site : 30 novembre 1976

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Jardin de l'Évêché et Quartier de l'Abbessaille

Ensemble formé par le Jardin de l'Évêché et le Quartier de l'Abbessaille, délimité par le Pont Neuf, l'avenue du Pont Neuf, la rue du Jardin, les boulevards de la Corderie, de la Cité, St Étienne et des Petites Carmes, une ligne droite fictive prolongeant ce dernier boulevard perpendiculairement au cours de la Vienne, puis la rue du Clos St Marie jusqu'au Pont Neuf (parcelles n° 986, 988, 989, 992, 1002 à 1193, 1195, 1196, 1198 à 1358, 1586 à 1626, rues attenantes à ces parcelles et plan d'eau de la Vienne). L'inscription s'applique pour les immeubles bâtis aux façades élévations et toitures.

Extension du site, délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre à partir de la ligne fictive prolongeant l'axe du bld des Petites Carmes jusqu'à la rive gauche de la Vienne, le prolongement de cette ligne jusqu'à l'avenue du Sablard, l'avenue du Sablard (côté pair), la rue Henri Dumont (côté impair), l'axe de l'avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, la rue du Clos Sainte-Marie jusqu'à la ligne fictive (point de départ).

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8701015 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 20 mars 1945

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES  
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Allée de hêtres conduisant au château de la Bastide

Allée de Hêtres conduisant au chateau de la Bastide et ses abords  
parcelles n°s 501, 502, 505 à 507 section D du cadastre.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8701016 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 16 février 1944

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES  
DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Limoges centre-ville

Ensemble formé par la place Denis Dussoubs avec les terrains nus, les façades et toitures qui la bordent sis à l'entrée des rues aboutissant à cette place et ce, sur une profondeur de 50 m depuis la place (parcelles n° 5 à 8 section C, 32 et 33 section D, 1095 à 1098 section K, 1, 2, 155, 156 section L)

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8701017 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 30 novembre 1976

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Limoges centre-ville

Ensemble formé par le centre ville délimité à partir des limites Sud du site inscrit de la place Denis Dussoubs et dans le sens inverse des aiguilles d'une montre : la rue Adrien Dubouché, les limites Ouest et Sud de la place de la Motte, la rue des Halles, la rue Lanscot, la limite du site inscrit du quartier de la Boucherie, les limites Sud et Est de la place du Poids Public, la rue Elie Berthet, la rue Charles Michel jusqu'à la place Manigne, le coté impair de la rue Jean Jaurès, la rue Turgot, la rue des Filles Notre Dame, la rue des Combes, la limite Sud du site inscrit de la place Denis Dussoubs jusqu'à la rue Adrien Dubouché.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8701021 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit le 23 février 1983

Services Concernés : STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Vallée de l'Aurence

Partie du site de la vallée de l'Aurence.

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8701367 Type : AC2 PROTECTION DES SITES

Acte : Site inscrit par arrêté préfectoral le 30 novembre 1976

Services Concernés : DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site du PontT Saint Martial

Site du PONT ST MARTIAL

Ensemble délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre,

depuis l'av. du Mal de Lattre de Tassigny, la rue de l'Auzette (côté impair), la rue de Babylone (côté impair), la rue de la Roche (côté impair), la rue de Nesson (côté impair), la limite Est de la parcelle 14-section HR- partie construite, le prolongement de cette limite jusqu'à la parcelle 13, la limite Est de la parcelle 13, la traversée de l'impasse de Nesson et la rivière la Vienne par une ligne fictive depuis l'angle Nord-Est de la parcelle 13 jusqu'à l'angle Sud-Est de la parcelle 222-section HS, la rive droite de la Vienne, le chemin de la Filature (côté impair), la rue Chaudron (côté impair), la limite Est de la parcelle 241, partie construite, la mitoyenneté des parcelles 238 et 239-section HS, la traversée du quai St-Martial, les limites Ouest et Nord de la parcelle 243, la rue du Pont St-Martial (côté impair), la ligne fictive traversant les parcelles 167 et 168 depuis l'angle nord de la parcelle 167 jusqu'à l'angle Est de la parcelle 172, la limite Sud-Est des parcelles 172 et 174, la traversée du quai St-Martial, la limite Ouest de la parcelle 183, le prolongement de cette limite jusqu'au chemin de la Font-Pinot, le chemin de la Font-Pinot, la limite Sud-Ouest de la parcelle 202, la limite fictive traversant les parcelles 202 et 200 depuis l'angle Sud de la parcelle 202 (partie construite) jusqu'à l'angle Ouest de la parcelle 199 (partie construite), la limite Nord-Est de la parcelle 200, le prolongement de cette limite jusqu'à l'axe de la Vienne, l'axe de la Vienne, l'axe du pont Neuf, l'axe de l'av. du Mchal.de Lattre de Tassigny jusqu'à la rue de l'Auzette (point de départ).

Textes en vigueur :

Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement.

---

Numéro : 8701293 Type : AC4 PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

Acte : Arrêté préfectoral n°07-215 du 30 mai 2007

Arrêté municipal n°07002892 du 31 mai 2007

Services Concernés : inconnu

STAP (Serv. Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 87000 LIMOGES

ZPPAUP de Limoges

Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Textes en vigueur :

Article 112 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)

Pour les SPR : articles L.631-1 à L.631-5, R.631-1 et suivants du code du patrimoine

Pour les PVAP : articles L631-3 à L631-4, R631-6 à D631-14 du code du patrimoine

Pour les projets d'AVAP mis à l'étude avant la loi LCAP : articles L.642-1 à L.642-10 du code du patrimoine, dans leur rédaction antérieure à la loi

---

Numéro : D000970 Type : AS1 CONSERVATION DES EAUX

Acte : Arrêté DUP du 2007-12-18

Services Concernés : ARS (Agence Régionale de Santé du Limousin) 24 Rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES

BEAUNE (2)

BEAUNE (2)

Textes en vigueur :

Concernant les périmètres de protection des eaux potables :

- Code de l'environnement : article L215-13 se substituant à l'article 113 de l'ancien code rural,
- Code de la santé publique :
  - article L.1321-2 issu de l'ordonnance de recodification n° 2000-548 du 15 juin 2000,
  - article L. 1321-2-1 créé par la loi n°2004-806 du 9 août 2004 - art. 58,
  - articles R. 1321-6 et suivants créés par décret n°2003-462 du 21 mai 2003 relatif aux dispositions réglementaires des parties I, II et III du Code de la Santé publique.
- Circulaire du 24/07/1990 relative à la mise en place des périmètres de protection,
- Guide technique - Protection des captages d'eau, publié en mai 2008 et consultable sur le site Internet du Ministère de la santé.

Concernant les périmètres de protection des eaux minérales :

- Code de la santé publique :
  - articles L.1322-3 à L.1322-13 issus de l'ordonnance de recodification n° 2000-548 du 15 juin 2000 et modifié par la loi n°2004-806 du 09 août 2004,
  - articles R. 1322-17 et suivants issus du décret 2003-462 du 21 mai 2003.
- Arrêté du 26 février 2007 relatif à la constitution des dossiers de demande de déclaration d'intérêt public d'une source d'eau minérale naturelle, d'assignation d'un périmètre de protection et de travaux dans le périmètre de protection,
- Circulaire DGS/EA4 n°2008-30 du 31 janvier 2008 relative à la sécurité sanitaire des eaux minérales naturelles et son annexe III,
- Circulaire DGS n° 2001/305 du 02 juillet 2001 relative à l'opération de mise à jour par le BRGM des coordonnées Lambert II étendues et des codes de la banque de données du sous-sol (BSS) des captages d'eau. Données essentielles de SISE-EAUX.

---

Numéro : 8700126 Type : EL7 SERVITUDES D'ALIGNEMENT

Acte : Plan d'alignement approuvé le 03.05.1962

Services Concernés : inconnu

Rue des clairettes

Rue des clairettes

Textes en vigueur :

Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R. 131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

---

Numéro : 8700141 Type : EL7 SERVITUDES D'ALIGNEMENT

Acte : Plan d'alignement approuvé 08.08.1964

Services Concernés : inconnu

Rue du chinchauvaud

Rue du chinchauvaud

Textes en vigueur :

Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R. 131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

---

Numéro : 8701675 Type : I3 TRANSPORT DE GAZ

Acte : Arrêté N° 2016-032

Services Concernés : GRT gaz Région Centre Atlantique

Canalisations de transport de gaz commune de Limoges

Canalisations de transport de gaz commune de Limoges

Servitudes relatives au transport de gaz naturel

Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application des textes de référence en vigueur :

- Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12),
  - Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35),
  - Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4),
  - Décret n° 70-492 du 1er juin 1970 modifié (titre I - chapitre III et titre II),
  - Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29),
  - Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24).
- 

Numéro : 8700047 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)

15000 Aurillac

inconnu

Ligne 90 kV Les Casseaux - La Traverse

Ligne 90 kv

## LES CASSEAUX-LA TRAVERSE

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8700058 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte : Arrêté de DUP du 23.12.1981

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Beaubreuil - Le Maureix

Ligne HT 90 KV

BÉAUBREUIL-MAUREIX

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8700267 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte : DUP du 06.02.1961

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac  
inconnu

Ligne 90 kV L'Aurence - Saint Martin le Vieux

Ligne 90 KV

AURENCE-SAINT MARTIN LE VIEUX

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
-

Numéro : 8700334 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Les Casseaux - La Martinerie - Le Maureix

Ligne 90KV

LES CASSEAUX-LA MARTINERIE-LE MAUREIX

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8700488 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte : DUP 1931 ligne 63 KV transformée en 90 KV par DUP  
du 17.03.1960

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Beaubreuil - Aurence

Ligne 90 kv

BEAUBREUIL-AURENCE

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8700746 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte : Convention du 9 novembre 1932

DUP : décret présidentiel du 13/12/1932

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Ligne 90 kV L'Aurence - Le Maureix

Ligne 90 kV L'Aurence / Le Maureix -  
Déviation : Magré / Martinerie

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8700747 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Le Bréjou - Magre

- Ligne 90 kv BREJOU - MAGRE

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8701037 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Ligne 90 kV Beaubreuil - Les Casseaux

Ligne 90 KV BEAUBREUIL-LES CASSEAUX

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8701063 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac  
inconnu

Poste 90 kV de Beaubreuil  
Poste 90Kv de BEAUBREUIL

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8701115 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Poste 90 kV/MT des Casseaux  
Poste 90 KV/MT des CASSEAUX.

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8701116 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Poste 90 kV L'Aurence  
Poste 90 KV/MT L'AURENCE.

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
- Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les

distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique

- Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique

---

Numéro : 8701361 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Poste 90 kV de Magre

Poste 90kV - MT de MAGRE

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8701403 Type : I4A TRANSPORT D'ENERGIE ELECTRIQUE

Acte :

Services Concernés : RTE (Réseau de transport d'électricité) GET MCO GET (Groupe d'Exploitation Transport) MCO (Massif Central Ouest)  
15000 Aurillac

Ligne 90 kV

Les Casseaux - Le Palais sur Vienne

Ligne 90 KV

Casseaux - Le Palais

Textes en vigueur :

- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16 du code de l'énergie
  - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique
  - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique
- 

Numéro : 8701062 Type : INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Acte :

Services Concernés : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE 87000 LIMOGES

Cimetière

Cimetière de Louyat:

Zone de protection de 35m dans laquelle tout projet doit être soumis à autorisation préfectorale .

Textes en vigueur :

Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales

Article R. 425-13 du code de l'urbanisme

---

Numéro : 8701113 Type : INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Acte :

Services Concernés : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE 87000 LIMOGES

Cimetière

Cimetière de Beaunes les Mines.

Zone de 35 m dans laquelle tout projet doit être soumis à autorisation préfectorale.

Textes en vigueur :

Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales

Article R. 425-13 du code de l'urbanisme

---

Numéro : 8701114 Type : INT1 SERVITUDE AU VOISINAGE DES CIMETIERES

Acte :

Services Concernés : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE 87000 LIMOGES

Cimetière

Cimetière de LANDOUGE.

Zone de protection de 35 mètres dans laquelle tout projet doit être soumis à autorisation préfectorale.

Textes en vigueur :

Articles L. 2223-5 et R. 2223-7 du code général des collectivités territoriales

Article R. 425-13 du code de l'urbanisme

---

Numéro : 8700006 Type : JS1 INSTALLATION SPORTIVE

Acte : Application de la servitude sans formalité particulière - Article 42 de la loi 84-610 du 16/07/1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives.

Services Concernés : DRJSCS (Dir. Rég. de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésio DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS et DE LA COHESION SOCIALE

Complexe sportif

Complexe sportif de tennis de la ligue du Limousin de tennis 41 rue de Feytiat.

Textes en vigueur :

Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport.

Outre ces dispositions législatives et réglementaires inscrites au code du sport, les convention ou arrêté d'attribution de subvention peuvent également contenir des dispositions sur le sujet, comme par exemple la prise en compte de l'amortissement dans le cadre d'attribution de subventions par le Centre national pour le développement du sport.

---

Numéro : 8701374 Type : JS1 INSTALLATION SPORTIVE

Acte : Application de la servitude sans formalité particulière - Article 42 de la loi 84-610 du 16/07/1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives.

Services Concernés : DRJSCS (Dir. Rég. de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésio DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS et DE LA COHESION SOCIALE

Gymnase St Louis de Gonzague

Commune de LIMOGES

Gymnase St Louis de Gonzague - Rue des Coopérateurs - parcelle n° 93  
section DN.

Textes en vigueur :

Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport.

Outre ces dispositions législatives et réglementaires inscrites au code du sport, les convention ou arrêté d'attribution de subvention peuvent également contenir des dispositions sur le sujet, comme par exemple la prise en compte de l'amortissement dans le cadre d'attribution de subventions par le Centre national pour le développement du sport.

---

Numéro : 8701375 Type : JS1 INSTALLATION SPORTIVE

Acte : Application de la servitude sans formalité particulière - Article 42 de la loi 84-610 du 16/07/1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives.

Services Concernés : DRJSCS (Dir. Rég. de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésio DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS et DE LA COHESION SOCIALE

Gymnase de l'élan sportif et des elfes de Limoges

Commune de LIMOGES

Gymnase de l'élan sportif et des elfes de Limoges - 122 rue des Tuilières

Textes en vigueur :

Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport.

Outre ces dispositions législatives et réglementaires inscrites au code du sport, les convention ou arrêté d'attribution de subvention peuvent également contenir des dispositions sur le sujet, comme par exemple la prise en compte de l'amortissement dans le cadre d'attribution de subventions par le Centre national pour le développement du sport.

---

Numéro : 8701390 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral du 18 mai 2005

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

PPRI de la Vienne entre le Palais sur Vienne et Beynac

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION "VIENNE" ENTRE  
LE-PALAISSUR-VIENNE ET BEYNAC

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « L'Etat élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. ».

Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;

Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

---

Numéro : 8701467 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral du 23 aout 2007

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

PPRI de l'Aurence

Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) de la Vallée de la rivière AURENCE dans qa section comprise de sa confluence avec la Vienne et le point le plus amont de Limoges.

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « L'Etat élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. ».

Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;  
Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

---

Numéro : 8701550 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral n° 09-180 - du 23 janvier 2009

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

PPRI de l'Auzette

Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) pour la vallée de la rivière Auzette sur le territoire des communes de Panazol, Limoges et Feytiat.

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « L'État élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. ».

Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;

Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

---

Numéro : 8701551 Type : PM1 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Acte : Arrêté préfectoral n° 09-181 - du 23 janvier 2009

Services Concernés : DDT 87 (Direction Départementale des territoires) 22, rue des Pénitents Blancs 87032 LIMOGES

PPRI de La Valoine

Plan de prévention du risque naturel inondation (PPRI) pour la vallée de la rivière Valoine sur le territoire des communes de Limoges, feytiat et Condat sur Vienne.

Textes en vigueur :

Les PPRNP et les PPRM sont soumis à la même réglementation. En effet, l'article L. 174-5 du nouveau code minier dispose « L'État élabore et met en oeuvre des plans de prévention des risques miniers, dans les conditions prévues par les articles L. 562-1 à L. 562-7 du code de l'environnement pour les plans de prévention des risques naturels prévisibles. Ces plans emportent les mêmes effets que les plans de prévention des risques naturels prévisibles. ».

Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement ;

Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier qui prévoit quelques adaptations pour les PPRM.

---

Numéro : 8701378 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## **ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES**

Acte : Arrêté préfectoral n°2003-606 du 27 mars 2003

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site de l'ancienne décharge Valeo du Mas Gigou

Site de l'ancienne décharge VALEO du "Mas Gigou" à Limoges (Section NZ  
parcelle n°205) et "Les Landes Le Buis" à Couzeix (Section AY parcelle  
n°710)

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement  
Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de  
l'urbanisation autour des installations classées

---

## **Numéro : 8701379 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES**

Acte : Arrêté préfectoral du 29 octobre 2003

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site de l'ancien dépôt pétrolier EPL

Site de l'ancien dépôt pétrolier EPL, rue Archiméde à Limoges.

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement  
Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de  
l'urbanisation autour des installations classées

---

## **Numéro : 8701626 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES**

Acte : Arrêté DCE - BPE N° 41 DU 03 MAI 2012

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site des anciens établissements Ferro Couleurs France

Site des anciens établissements FERRO COULEURS FRANCE situés 2 avenue du Président Kennedy à Limoges.

Servitudes d'utilité publique instituées sur la parcelle TN 46 sur la commune de Limoges ayant pour objet la pérennité des restrictions d'usage du site concerné ainsi que des ouvrages de protection des usagers du site et de son environnement.

Elles définissent:

-L'usage et aménagement du site

-l'usage des eaux souterraines  
-le droit d'accès aux ouvrages de protection et de surveillance des terrains  
Conformément à l'arrêté...

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement  
Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

---

Numéro : 8701703 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES

Acte : Arrêté N° 2017-017 du 2 mars 2017

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Ancien ACAPN sur la commune de Limoges

Ancien Atelier Central Automobile de la Police Nationale sur la commune de Limoges

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement  
Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

---

Numéro : 8701718 Type : PM2 SERVITUDES AUTOUR DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR DES SITES POLLUES, DE STOCKAGE DE DECHETS OU D'ANCIENNES CARRIERES

Acte : Arrêté DL/BPEUP N° 2023/076 du 11 aout 2023

Services Concernés : DREAL Nouvelle Aquitaine 15 rue Arthur Ranc CS 60539 86020 POITIERS CEDEX

Site de l'ancienne déposante de matières de vidanges à Beaune-les-Mines sur la commune de Limoges

Site de l'ancienne déposante de matières de vidanges à Beaune-les-Mines sur la commune de Limoges.

Les servitudes sont instaurées sur les parcelles NA 0062, 0063, 0071, 0074, 0075, 0076, 0077, 0078, 0080, 0113, 0114, 0115 d'une surface de 14ha 72ca

Textes en vigueur :

Articles L. 515-8 à L. 515-12, R. 515-24, R. 515-31, R. 515-31-1 à R. 515-31-7 et R. 515-91 à R. 515-96 du code de l'environnement  
Circulaire du 4 mai 2007 DPPR/SEI2/FA-07-0066 du 04/05/07 relatif au porter à la connaissance «risques technologiques » et maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées

---

Numéro : 8700162 Type : PT1 PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION

Acte : Décret du Ministère de la Défense du 27.07.1971

Services Concernés : DIRECTION DES TRAVAUX DU GENIE Quartier Beaublanc 87060 BORDEAUX ARMEES

Caserne Beaublanc

Zone de protection contre les perturbations électromagnétiques établie  
dans un rayon de 200 m autour de la caserne Beaublanc.

CCT n° 87.08.02

Textes en vigueur :

- Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques,
- Article L. 5113-1 du code de la défense,
- Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques

---

Numéro : 8700165 Type : PT1 PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION

Acte : Décret du Ministère de la Défense du 29.05.1976

Services Concernés : DIRECTION DES TRAVAUX DU GENIE Quartier Beaublanc 87060 BORDEAUX ARMEES

Caserne Jourdan

Zone de protection contre les perturbations électromagnétiques établie  
dans un rayn de 200 m autour de la caserne Jourdan à LIMOGES (caserne de  
gendarmerie)

N° CCT : 87.09.03

Textes en vigueur :

- Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques,
- Article L. 5113-1 du code de la défense,
- Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques

---

Numéro : 8701025 Type : PT1 PROTECTION DES CENTRES DE RECEPTION

Acte : Décret du 10 Mars 1961JO du 15 Mars 1961

Services Concernés : PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE 87000 LIMOGES

Centre radioélectrique de la Préfecture de Limoges

-Zone de protection contre les perturbations électromécaniques autour du  
centre radioélectrique du Ministère de l'intérieur de la Préfecture de  
Limoges.

N° CCT: 87.14.01

NOTA:

Dans la zone de protection, il est interdit aux propriétaires ou usagers

d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre soit de 2 à 25MHz -de 35 à 41MHz -de 83 à 87,5MHz et de 410 à 470MHz et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre.

Textes en vigueur :

- Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques,
  - Article L. 5113-1 du code de la défense,
  - Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques
- 

Numéro : 8700318 Type : PT2 TRANSMISSIONS RADIO ELECTRIQUES

Acte : Décret du 27.07.1971

Services Concernés : DIRECTION DES TRAVAUX DU GENIE Quartier Beaublanc 87060 BORDEAUX ARMEES

Caserne Beaublanc

Caserne BEAUBLANC - Limoges

CCT n° 87 08 02

ZONE PRIMAIRE DE DEGAGEMENT dans laquelle la partie la plus haute des obstacles fixes ou mobiles, métalliques ou non, ne devra pas dépasser la cote de 338m NGF.

Textes en vigueur :

- Articles L. 54 à L. 62 et L. 64 du code des postes et des communications électroniques,
  - Article L. 5113-1 du code de la défense,
  - Articles R. 21 à R. 29 du code des postes et des communications électroniques
- 

Numéro : 8700321 Type : PT3 SERVITUDES DE TELECOMMUNICATIONS

Acte : Arrêté préfectoral du 12.07.79

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

Passage en terrain privé du câble n°476

Passage du cable LIMOGES - AIXE n° 476 tronçon n° 01 en terrain privé  
parcelle n° 172 section IL.

Textes en vigueur :

- L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques.
- Tout projet à réaliser à proximité de ce cable devra être soumis à la Direction des Télécommunications pour avis.
-

Numéro : 8700576 Type : PT3 SERVITUDES DE TELECOMMUNICATIONS

Acte : Arrêté du 20.05.1965

Services Concernés : FRANCE TELECOM 25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

Passage en terrain privé du câble téléphonique souterrain n°1398

Passage en terrain privé du cable téléphonique souterrain n°1398.

Parcelles frappées de servitudes n°s 55 A, 55B, et 55 C section KN.

Textes en vigueur :

- L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques.

Tout projet à réaliser à proximité de ce cable devra être soumis à la Direction des Télécommunications pour avis.

---

Numéro : 8701727 Type : T1 VOIES FERREES

Acte : Code des Transports - Art. L. 2231-1 à L. 2231-9

Services Concernés : RFF (Réseau Ferré de France) 25, Rue du Chinchauvaud 87000 LIMOGES

Mesures relatives à la conservation

A l'occasion de tout projet de quelque nature que ce soit, à réaliser sur les propriétés voisines du chemin de fer, le réseau Ferré de France ou la SNCF (son mandataire) doit être consulté (constructions de bâtiments, dépôts de matières inflammables ou non, mines, tourbières, tirs de mine, carrières, sablières, aménagements ou créations de routes, installations classées pour la protection de l'environnement, canalisations, etc). Les traversées ou emprunts du domaine public du chemin de fer par des canalisations diverses (eau potable, égout, électricité, gaz, télécommunications, etc) doivent faire l'objet, dans tous les cas, d'une demande d'autorisation auprès de la SNCF. Dans les secteurs concernés par les tunnels : pour garantir la bonne conservation des tunnels, il est nécessaire de maintenir au-dessus et au voisinage des ouvrages, une zone sensible ou une zone de contrôle dans laquelle les propriétaires sont invités à consulter la SNCF préalablement à tout projet de construction, d'excavation, d'extraction ou de dépôt de matériaux, de déboisement, de tirs de mines et, d'une manière générale, préalablement à toute utilisation ou affectation susceptible de modifier la stabilité de sols au-dessus de ces tunnels.

Textes en vigueur :

- Articles L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des transports ;

- Articles R. 2231-1 à R. 2231-8 du code des transports ;

- Articles L. 114-1 à L. 114-3, L.114-6 du code de la voirie routière ;

- Articles R. 114-1, R.131-1 et s.et R. 141-1 et suivants du code de la voirie routière.

---

Numéro : 8700282 Type : T5 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT - T4 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE BALISAGE

Acte : Plan de dégagement approuvé par le STBA le 15 juin 1995 substituant les documents annexés à:

Arrêté ministériel du 30.05.73 modifié par arrêté du 15.01.77

Services Concernés : DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéropo 87100 LIMOGES

Aérodrome de Limoges-Bellegarde

Aérodrome de LIMOGES-BELLEGARDE (catégorie B)

Zone de dégagement contre les obstacles

- SURFACE HORIZONTALE INTERIEURE : dans cette zone l'altitude maximum des obstacles est constante et limitée à 441 m NGF.

- SURFACE CONIQUE : pente de 5% jusqu'à la cote 541 m NGF s'appuyant sur la limite extérieure de la surface horizontale intérieure.

Servitudes de balisage (T4) :

Textes en vigueur :

- Convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, ensemble les protocoles qui l'ont modifiée, notamment le protocole du 30 septembre 1977 concernant le texte authentique quadrilingue de ladite convention ;

- Code des transports L6351-1 ; L6351-6 à L6351-9 ainsi que L6372-8 à L6372-10 ;

- Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;

- Arrêté du 3 septembre 2007 relatif à l'implantation et à la structure des aides pour la navigation aérienne installées à proximité des pistes et des voies de circulation d'aérodromes ;

- Arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.

Les surfaces de balisage sont des surfaces parallèles se situant 10 mètres (20 mètres pour les obstacles filiformes) en-dessous des surfaces de dégagement aéronautiques (Servitudes T5).

Servitude aéronautique de dégagement (T5) :

Textes en vigueur :

- Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports.

- Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile.

- Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques.

---

Numéro : 8701657 Type : T5 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT - T4 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE BALISAGE

Acte : Arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 6 juin 2017 :

Services Concernés : DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéroport 87100 LIMOGES

Aérodrome de Limoges-Bellegarde

Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Limoges-Bellegarde (Haute-Vienne)

Servitudes de balisage (T4) :

Textes en vigueur :

- Convention relative à l'aviation civile internationale du 7 décembre 1944, ensemble les protocoles qui l'ont modifiée, notamment le protocole du 30 septembre 1977 concernant le texte authentique quadrilingue de ladite convention ;
  - Code des transports L6351-1 ; L6351-6 à L6351-9 ainsi que L6372-8 à L6372-10 ;
  - Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques ;
  - Arrêté du 3 septembre 2007 relatif à l'implantation et à la structure des aides pour la navigation aérienne installées à proximité des pistes et des voies de circulation d'aérodromes ;
  - Arrêté du 7 décembre 2010 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne.
- Les surfaces de balisage sont des surfaces parallèles se situant 10 mètres (20 mètres pour les obstacles filiformes) en-dessous des surfaces de dégagement aéronautiques (Servitudes T5).

#### Servitude aéronautique de dégagement (T5) :

Textes en vigueur :

- Articles L. 6350-1 à L. 6351-5 et L. 6372-8 à L. 6372-10 du code des transports.
- Articles R. 241-3 à R. 242-2, D. 241-4 à D. 242-14 et D. 243-7 du code de l'aviation civile.
- Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques.

---

Numéro : 8700196 Type : T8 SERVITUDES RADIOELECTRIQUES AERIENNES

Acte : Décret du 9 octobre 1991

Services Concernés : DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéroport 87100  
LIMOGES

Aérodrome de Limoges-Bellegarde

PROTECTION CONTRE LES PERTURBATIONS RADIOELECTRIQUES

Aérodrome de LIMOGES-BELLEGARDE

CCT n° 87-24-003

Zone de garde et zone de protection autour du centre radioélectrique de l'aérodrome de LIMOGES Bellegarde pour les installations suivantes :

- Radiogoniomètre VHF (station B)

Les zones s'étendent jusqu'à 1000 mètres autour de la station.

Les servitudes applicables à cette zone sont celles fixées par l'article

R\*30 du code des postes et télécommunications.

Les installations, matériels et appareils désignés par l'arrêté du 21 août 1953, existant à la date du présent décret et qui perturbent les réceptions radioélectriques devront être modifiés ou transformés dans le délai maximum d'un an à compter de la notification faite aux propriétaires ou usagers.

Ces modifications ou transformations ne pourront être apportées sans l'autorisation du ministre dont les services exploitent ou contrôlent le

centre.

---

Numéro : 8701204 Type : T8 SERVITUDES RADIOELECTRIQUES AERIENNES

Acte : Décret de 23 aout 1991 modifié par note n°760A du SNTA le 3 décembre 1993

Services Concernés : DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéropo 87100 LIMOGES

Centre radioélectrique de Limoges-Aérodrome

PROTECTION CONTRE LES OBSTACLES du centre radioélectrique de :

LIMOGES-AERODROME:

CCT n° 87 24 003

Dans les zones de dégagement, la création d'obstacles est soumise, sauf

autorisation du ministre chargé de l'aviation civile, aux obligations

suivantes :

ZONES PRIMAIRES:

- Zone primaire B1 : il est interdit de créer tout ouvrage, de toute nature, fixe (y compris lignes électriques et téléphoniques) ou mobile.

ZONES SECONDAIRES:

- Zone secondaire B2 : les obstacles de toute nature, les lignes électriques et téléphoniques ne devrons pas excéder une hauteur hors sol égale à trois pour cent (3 %) de la distance les séparant du point de référence.

LE POINT DE REFERENCE pris comme origine des distances est l'ANTENNE de chaque installation.

---

T7 - Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

En application des dispositions de l'arrêté interministériel du 25 juillet 1990, à l'extérieur des zones grevées par la servitude aéronautique de dégagement (T5), est soumis à autorisation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé des armées, l'établissement des installations dont la hauteur en un point quelconque au dessus du niveau du sol ou de l'eau :

a) est supérieure à 50 mètres, en dehors des agglomérations ;

b) est supérieure à 100 mètres dans les agglomérations.

Sont considérées comme installations, toutes constructions fixes ou mobiles.

**Servitudes d'Utilité Publique  
sur le territoire de :  
Limoges**

Date :  
VISA de l'autorité compétente en matière d'urbanisme :

Avertissement :  
Cette cartographie présente les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dont la DDT a connaissance. En tout état de cause, les gestionnaires des servitudes concernées doivent être consultés, lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Echelle : 1:20 000

© IGN - BD-TOPO - Scan 25  
Base de données SUP DDT Haute-Vienne  
Réalisation : DDT Haute-Vienne / SIT / MCAT

Version : octobre 2025

**GESTION DDT**

PM1-Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)

PM3-Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

**AUTRE GESTIONNAIRE**

AS5-Servitudes liées au passage de canalisations publiques d'assainissement en terrain privé

AC1-Périmètre de protection autour des monuments historiques (monuments inscrits/classeés à l'inventaire des M.H.)

AC2-Servitude de protection des sites et monuments naturels (sites inscrits)

AC3-Périmètre de protection autour des réserves naturelles

AC4-Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

AS1-Servitudes résultant de l'instauration de protection des eaux potables et minérales

PM2-Périmètre de protection immédiat des eaux potables et minérales

PM3-Périmètre de protection rapproché des eaux potables et minérales

PM4-Périmètre de protection éloigné des eaux potables et minérales

EL7-Servitudes d'alignement des voies publiques

I2-Servitudes de submersion

I3-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz

I4A-Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des titulaires d'autorisations d'exploitation

I4B-Servitudes concernant les mines et carrières établies au profit des titulaires d'autorisations d'exploitation

INT1-Zone de servitudes au voisinage des cimetières

JS1-Zone de servitudes de protection des installations sportives

PM2-Servitudes concernant d'anciennes décharges

PT1-Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

Zone de garde radioélectrique

Zone de protection radioélectrique

PT2-Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

Zone primaire de dégagement

Zone secondaire de dégagement

Zone spéciale de dégagement

PT3-Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T1-Servitudes relatives aux chemins de fer : emprise S.N.C.F.

T5-Servitudes relatives aux aéroports : zones de dégagement contre les obstacles

T7-Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

T8-Servitudes relatives aux aéroports : protection contre les perturbations radioélectriques

Zone primaire

Zone secondaire

